

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 9 août 2013 modifiant l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

NOR : AFSH1321326A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Vu le décret n° 2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2004 modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 16 juillet 2013,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Après le premier alinéa de l'article 9 de l'arrêté du 4 février 2011 susvisé, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« A titre transitoire afin de permettre aux directeurs généraux des agences régionales de santé de procéder à l'ensemble des agréments nécessaires visés au 2 de l'article 2 du présent arrêté, le directeur général de l'agence régionale de santé peut organiser les choix semestriels de postes par groupe de disciplines, à l'exception de la discipline "médecine générale". »

**Art. 2.** – Le directeur général de l'offre de soins et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 août 2013.

*La ministre des affaires sociales  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le chef de service,  
adjoint au directeur général  
de l'offre de soins,*

F. FAUCON

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale  
pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle,*

S. BONNAFOUS